

# Panorama [2019]

## PRÉSENTATION DU SODAVI

Panorama a commencé en juin 2017 à l'ESACM avec la volonté de faire se rencontrer les acteurs des arts visuels sur le nouveau territoire régional tout en initiant une réflexion collective. Le travail s'est poursuivi autour de deux idées : mener un travail de structuration partagé avec l'État et les collectivités, donner la parole aux acteurs sur l'ensemble du territoire. Ce groupe de travail s'intéresse aux pistes de développement de l'économie de l'art, aux initiatives privées portées par des collectifs d'artistes et à l'articulation entre sphères privées, associatives et institutionnelles.

Comité de pilotage : Sophie Auger-Grappin, directrice du Creux de l'enfer (Thiers), Isabelle Bertolotti, présidente de l'ADERA, Bastien Joussaume, artiste (Truinas), Emma Legrand, directrice du service Culture et Patrimoine (Saint-Gervais-les-Bains), Jérémie Masurel, galerie Slika (Lyon), Cyrille Noirjean, président d'AC//RA, Ariane Réquin, coordinatrice indépendante de projets artistiques (Lyon), Giulia Turati, directrice de la Halle (Pont-en-Royans), Sylvie Vojik, directrice d'art3 (Valence)

[www.panorama2018.fr](http://www.panorama2018.fr)



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



AC//RA  
art L'entreprenariat en Auvergne-Rhône-Alpes  
ADERA

ÉCONOMIE DE L'ART GROUPE DE TRAVAIL N°4

06.11.2019 HÔTEL DE VILLE



## COMMENT PÉRENNISER LES EMPLOIS CULTURELS SUR LES TERRITOIRES EN VUE D'UNE SCÈNE ARTISTIQUE RÉGIONALE FORTE?

## INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS

**Marie-Jeanne Béguet**,  
maire de Civrieux,  
Vice-présidente  
à la Culture de  
l'Association des  
Maires Ruraux  
de France (AMRF)  
et Présidente de  
l'AMRF de l'Ain

J'ai le plaisir de vous accueillir à Civrieux, un village en pleine croissance démographique avec une population passée de 400 habitants dans les années 1960 à 1 800 habitants en 2018. Il s'agit d'une population jeune, dont la moyenne d'âge est au-dessus de celle d'Auvergne-Rhône-Alpes. Civrieux possède de nombreux atouts, notamment économiques avec onze exploitations agricoles professionnelles, une trentaine d'artisans et de commerçants et un technopôle intercommunal qui regroupe principalement des entreprises en recherche et innovation.

La question de la mobilité est un point fondamental pour un village comme le nôtre avec de nombreux actifs qui travaillent à Lyon ou à Villefranche-sur-Saône. Civrieux fait partie de la **Communauté de communes Dombes Saône Vallée**, qui regroupe 19 communes et 38 000 habitants et se situe entre deux villes importantes. S'étant positionnée sur la compétence culture, la Communauté de communes intervient dans tous les champs culturels autour de **quatre axes principaux** : le développement de la lecture publique (réseau de bibliothèques), le patrimoine (présence du label Pays d'art et d'histoire), la musique (deux écoles

Voir le site : <https://ccdsv.fr/-Culture-.html>

Voir le site de la Biennale :  
<https://artfareins.com/>

associatives) et **une programmation culturelle** avec un cinéma et un espace culturel de 2 600 m<sup>2</sup>. Depuis 2014, une **Biennale d'art contemporain** est organisée par l'association ArtFareins sur la commune de Fareins autour de la sculpture contemporaine, avec le soutien de la commune et

***Dans cette période de repli identitaire et d'individualisme, la culture a la délicate mission d'aider la société à évoluer et à progresser.***

de l'intercommunalité. Dans cette période de repli identitaire et d'individualisme, la culture a la délicate mission d'aider la société à évoluer et à progresser. Elle doit aussi permettre les expressions personnelles et collectives grâce aux pratiques artistiques.

***Il y a une grande déperdition entre la prise de décision au Ministère de la Culture et son application sur les territoires***

**Il existe une vitalité culturelle sur les territoires, en dehors de Paris et des grandes métropoles** ; l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), est particulièrement attentive aux politiques culturelles et à leur évolution.

Votre association joue un rôle important en termes d'échanges, de développement et de rayonnement à travers [Panorama], ce qui est absolument indispensable. Je siège au **Conseil des Territoires pour la Culture (CTC)** ; le Ministère de la Culture y a annoncé sa volonté d'avoir un CTC décentralisé dans chaque région **permettant d'adapter les politiques culturelles aux territoires et à leurs spécificités**. Il y a une grande déperdition entre la prise de décision au Ministère de la Culture et son application sur les territoires. Cet échelon intermédiaire devrait jouer un rôle important, et une structure comme la vôtre, de par son rayonnement régional, pourra être sollicitée pour participer à ce travail sur les territoires.

## DISCUSSIONS ENTRE LES PARTICIPANTS

Voir le site de l'AMRF : [www.amrf.fr/](http://www.amrf.fr/)

**L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)** est une fédération d'associations départementales de maires ruraux rassemblant 10 000 adhérents à l'échelle nationale, qui porte des actions pour soutenir les communes de moins de 3 500 habitants. L'action de l'AMRF est double : d'une part, le **développement d'un argumentaire en faveur de ces communes**, de l'autre, un **lobbying politique** au sein des différents ministères. Dans le paysage national des associations d'élus, l'AMRF se distingue par sa **thématique principale centrée sur les sujets liés aux ruralités**. Ses actions se construisent autour de deux idées centrales : une attention apportée au déséquilibre de l'action publique générant des inégalités territoriales et une approche positive de la ruralité, à contre-courant des discours traditionnels.

Voir le dossier : [www.amrf.fr/wp-content/uploads/sites/46/2019/05/N364\\_Dossier-Culture.pdf](http://www.amrf.fr/wp-content/uploads/sites/46/2019/05/N364_Dossier-Culture.pdf)

En 2014, l'AMRF a organisé les États généraux de la ruralité avec l'objectif d'exprimer une approche positive de la ruralité. Dans le cadre de cette réflexion, la question culturelle y avait toute sa place. Face à une relative distance de certains élus par rapport à cette question et à des formes d'incompréhension, l'association cherche à faciliter le partage d'expériences entre les élus pour montrer qu'il est possible de conduire des actions concrètes à l'échelle locale. La dernière Assemblée générale de l'AMRF, en avril 2019, portait justement sur **la « culture au cœur du village »** afin de favoriser une prise de conscience quant au fait que **la culture n'est pas l'apanage des grandes institutions** et que **les dynamiques culturelles à l'échelle locale doivent être reconnues et soutenues**. Sur les territoires, de nombreux lieux d'art naissent d'initiatives individuelles. Il faut faire confiance aux énergies locales sans être dans une vision prescriptive.

**Des outils manquent pour rendre compte de ce dynamisme souvent masqué par les grosses institutions qui donnent à voir un panorama hyper métropolisé du dynamisme culturel.**

En Auvergne-Rhône-Alpes, certains exemples de structures nouvelles sont des initiatives privées, conduites par des artistes. La problématique de ces lieux est **la viabilité sur le long terme, et la capacité à sortir du bénévolat pour se professionnaliser** avec des moyens financiers en adéquation avec les compétences nécessaires. Le tissu associatif culturel sur le territoire est très développé et dynamique, mais il est également **en grande souffrance, en particulier sur la question de l'emploi culturel.**

Voir le site de l'association Bermuda : <https://bermuda.pm/>

Dans le Pays de Gex, l'association **Bermuda** porte un projet d'ateliers d'artistes mutualisés en cours de construction à Sergy près de Genève. L'association a acheté un terrain pour construire un bâtiment de 1 200 m<sup>2</sup> conçu comme un lieu de recherche et de production couplé à un programme de diffusion et de création artistique. Le modèle économique est quadripartite : un quart de fonds propres, un quart lié à un emprunt, un quart lié à une subvention publique d'investissement et un dernier de mécénat privé. Ce projet repose principalement sur du bénévolat tant dans la recherche des financements que dans les travaux. Pour assurer sa viabilité financière, l'association louera des espaces mutualisés à des artistes qui pourront bénéficier d'outils mis à leur disposition. Les loyers et la location des outils devraient permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement du bâtiment (fluides, assurances, renouvellement du matériel). Le lieu pourra éventuellement compter un espace pour une résidence. Les quatre membres fondateurs y auront aussi leurs propres ateliers. L'association aura deux missions principales : d'un côté la gestion des ateliers, de l'autre une mission culturelle et artistique à destination d'un large public.

Dans l'Ain, sur le plateau d'Hauteville, une autre initiative est portée par des artistes près de Hauteville-Lompnes. Un collectif d'artistes a récemment acheté

un ancien sanatorium pour en faire un lieu mutualisé. Le projet est actuellement en cours de développement.

**Ces modèles de projets associatifs à l'initiative d'artistes sont souvent fragiles.**

En effet l'engagement des artistes est souvent bénévole jusqu'au moment où ils ne peuvent plus poursuivre seuls pour des raisons de surcharge de travail ou des raisons économiques qui peuvent les obliger à quitter la région ou le territoire pour trouver de meilleures conditions de travail. Si la dynamique peut sembler positive, **il demeure difficile de passer du bénévolat à une activité professionnelle.** De nombreux artistes recherchent des résidences pour bénéficier de conditions de travail favorables mais aussi de bourses ou d'allocations leur permettant de pratiquer leur activité artistique et de produire.

Parallèlement et plus globalement, on observe que **le modèle associatif induit un principe d'essoufflement de l'équipe dirigeante après 5 ou 10 ans de fonctionnement.** Cela pose la question du renouvellement des membres actifs bénévoles : soit la dynamique est portée par de nouveaux bénévoles, soit une professionnalisation se met en place. Dans de nombreux cas, il existe des va-et-vient entre bénévolat et professionnalisation. Des lieux d'art sont gérés par des artistes bénévoles à la suite du départ du ou de la salarié.e ou lors de la perte de financements avant de retrouver quelques années plus tard un fonctionnement à nouveau professionnel. Ces structures professionnelles fragilisées arrivent souvent à se maintenir par le biais du bénévolat avant de se reprofessionnaliser.

Une autre instabilité est **la montée en compétences et l'agrandissement des intercommunalités qui peuvent parfois avoir un effet négatif sur les problématiques culturelles avec une concentration des attentions sur les grandes institutions.**

L'échelle de la commune permet plus de proximité, surtout avec les petits lieux portés par des initiatives privées. À contrario, une intercommunalité convaincue par un projet artistique peut être motrice. C'est le cas par exemple de la Communauté de communes Pays de Gex qui soutient fortement le projet Bermuda.

Voir les préconisations sur le site du Ministère de la Culture : [www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Arts-plastiques/Actualites-du-reseau/La-remuneration-du-droit-de-presentation-publique](http://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Arts-plastiques/Actualites-du-reseau/La-remuneration-du-droit-de-presentation-publique)

Lire l'enquête datant de 2014 : [www.ensba-lyon.fr/page\\_insertion-professionnelle](http://www.ensba-lyon.fr/page_insertion-professionnelle)

Lire l'étude sectorielle du SODAVI Grand Est : <https://versantest.org/les-arts-visuels-en-grand-est-une-enquete-sectorielle/>

Voir le site de l'Association des Maires de France : [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/)

Voir le site de la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture : [www.fncc.fr](http://www.fncc.fr)

Voir le site de la Fabrique Pola : <https://pola.fr/>

Il existe des disparités sur le territoire régional. À Clermont-Ferrand par exemple, il y a historiquement une articulation entre la Ville et la Métropole de Clermont-Ferrand, qui travaillent en complémentarité quant au soutien aux arts visuels.

La répartition est plus complexe entre la Ville et la Métropole de Lyon ; cette dernière se positionnant plutôt sur l'événementiel et les gros équipements sans que la Ville n'augmente son soutien aux structures associatives. **Les initiatives bénévoles doivent jongler entre les différentes échelles de soutien public – Ville, Métropole, Communauté de communes, Département, Région – sans forcément avoir les compétences nécessaires.**

L'implication des collectivités dans les arts visuels est très différente selon les territoires et propre à chaque collectivité. Aussi, le travail avec les collectivités est complexe car les artistes et plus largement les équipes bénévoles n'ont pas forcément connaissance des articulations politiques et de ce que cela implique dans le suivi des projets, sans compter que les élections électorales entraînent souvent de nouvelles configurations du paysage politique, et de nouvelles orientations des priorités culturelles.

Dans ce contexte, le recours à des associations de collectivités comme l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), l'Association des Maires de France (AMF) ou la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC) peut être utile pour le secteur des arts visuels. **Le travail de lobbying peut aider les arts visuels à exister plus fortement sur les territoires ou dans les décisions politiques.** La FNCC, dont le siège social se trouve à Saint-Étienne, joue un rôle particulièrement important en regroupant les collectivités qui ont la volonté de s'engager de manière forte sur le soutien à la culture.

Dans d'autres régions, des lieux mutualités peuvent être inspirants pour les acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes. L'exemple de la **Fabrique Pola** à Bordeaux, créée par des artistes, est un équipement culturel tout en étant un lieu consacré à la structuration professionnelle.

Elle s'appuie sur les compétences et les savoir-faire des structures et des artistes-auteurs présents dans la Fabrique pour

créer une ressource professionnelle ainsi qu'une offre de services commune en matière d'information, de conseil, de formation et d'accompagnement de terrain.

Mais c'est **la question de la rémunération des artistes-auteurs qui est au cœur des préoccupations** et qui est centrale dans les réflexions menées notamment dans le cadre du SODAVI. En 2019, **le Ministère de la Culture a publié des préconisations en faveur du droit de monstration pour les artistes-auteurs. Pour le moment, elles sont incitatives et non obligatoires.** Leur mise en application va nécessiter des arbitrages de la part des lieux d'art dans leur ensemble, mais aussi de leurs partenaires financiers pour mettre en place une rémunération systématique des artistes-auteurs. Ceux-ci sont les premiers à souffrir de la difficulté pour les structures de pérenniser leurs activités. **Aujourd'hui, il manque des outils qui permettraient d'avoir une vision précise de la rémunération des artistes-auteurs**, quant à la part liée aux missions, aux droits de monstration, à la vente d'œuvres... Les études menées, soit par l'ADERA en lien avec les écoles d'art sur **la professionnalisation des anciens étudiants**, ou le SODAVI Grand-Est pour une étude sectorielle auprès de **600 artistes-auteurs** demeurent incomplètes. Outre la production de statistiques et d'études sur le secteur, qui a fait l'objet de nombreuses propositions dans les différents groupes de travail du SODAVI [Panorama], un futur Pôle régional pourrait avoir une activité éditoriale qui produirait du contenu militant sur ce sujet. **Le secteur doit être en capacité de produire des analyses qui mettent en avant des éléments factuels et de langage, proches de la réalité du terrain, et qui viendraient en soutien des revendications.**

Pour conclure, soulignons que depuis quelques années **de nombreux artistes quittent le territoire régional** parce que les conditions économiques et les lieux de production ne sont pas suffisants pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions. Cette question de l'attractivité du territoire est en partie liée à la professionnalisation des acteurs, dont les activités doivent être soutenues de manière accrue. **Les lieux d'arts visuels**

gènèrent très peu de fonds propres, hors billetterie pour les grandes institutions, contrairement à d'autres secteurs culturels comme le spectacle vivant.

**La recherche de partenaires privés est difficile pour la plupart des lieux**, faute de moyens humains suffisants, de temps, de connaissance et cette recherche ne porte que sur des projets ou de l'événementiel. **Il est primordial que les collectivités territoriales soutiennent le fonctionnement et l'emploi culturel pour permettre de conduire une politique de développement.** Ce soutien est nécessaire pour professionnaliser les lieux d'art, et faciliter les évolutions

et l'organisation de projets ambitieux. La tendance actuelle ne va dans ce sens, au contraire. Certains acteurs ont l'impression que le fonctionnement de leur lieu n'est pas assez pris en considération par les collectivités territoriales et l'État. La situation financière compliquée des lieux ne leur permet pas d'embaucher, ou alors ils doivent se tourner vers les contrats aidés en lien avec Pôle Emploi. Sans ce soutien, il apparaît difficile pour les lieux d'art de pérenniser les équipes, avec un impact direct sur la capacité du secteur à promouvoir une scène artistique forte en Auvergne-Rhône-Alpes.

## PROPOSITIONS

1

### **SENSIBILISER LES COLLECTIVITÉS ET L'ÉTAT À UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DES AIDES DE SOUTIEN À L'EMPLOI**

Un travail devra être mené avec l'État et les collectivités territoriales en vue d'une meilleure visibilité et compréhension des aides de soutien à l'emploi sur les territoires.

2

### **PRODUIRE UNE ÉTUDE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE SUR L'EMPLOI CULTUREL**

L'étude porterait sur l'emploi culturel, les besoins en compétences et les ressources humaines mutualisables, dont les critères devront être définis en amont par les acteurs.

3

### **CRÉER UN FONDS DE SOLIDARITÉ QUI VIENDRAIT SOUTENIR L'EMPLOI CULTUREL**

Ce fonds de solidarité, alimenté par les collectivités territoriales, les institutions et la sphère privée viendrait soutenir l'emploi culturel sur les territoires.

LISTE DES PARTICIPANTS – **ÉCONOMIE DE L'ART** – GROUPE DE TRAVAIL N°4

- Marie-Jeanne Béguet, maire de Civrieux, Vice-présidente à la Culture de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et Présidente de l'AMRF de l'Ain
- Pierre-Marie Georges, chargé de mission, Association des Maires Ruraux de France
- Pierre Gonzales, artiste et fondateur du collectif ABI/ABO
- Thomas Kocek, conseiller arts plastiques, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- Lélia Martin-Lirot, coordinatrice de Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes
- Lilas Orgebin, coordinatrice, imagespassages
- Guillaume Robert, artiste et co-fondateur de Bermuda